

Quel est son contenu ?

Le rapport de présentation

Il est composé d'un diagnostic du territoire recensant l'ensemble des caractéristiques communales (démographie, économie, environnement...). Il comprend également la justification du projet, la présentation de ces incidences sur l'environnement et sa compatibilité avec les documents supra communaux (SCOT).

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

Le PADD est un document d'orientation stratégique qui définit les choix politiques de Saint-Pée-sur-Nivelle en matière d'urbanisme, d'aménagement et de protection de l'environnement. C'est l'outil de prospective territoriale qui répond aux besoins exprimés dans le diagnostic. Il constitue le document politique traduisant le projet de la municipalité à l'horizon de 10 à 20 ans.

Les Orientations d'Aménagement et de Programmation

Elles précisent le PADD sur certains secteurs ou thématiques stratégiques pour le développement communal. Elles portent sur l'aménagement, l'habitat, les transports, l'environnement, les paysages, les entrées de ville, la mixité fonctionnelle... Elles peuvent prendre la forme de schémas d'aménagement et s'appliquent dans une notion de compatibilité sur les autorisations d'urbanisme.

Le plan de zonage et le règlement

Le territoire communal est scindé en différentes zones sur lesquelles des règles d'urbanisme s'appliquent. Ces pièces s'appliquent de manière conforme aux autorisations d'urbanisme.

Les annexes

Elles référencent l'ensemble des réglementations spécifiques concernant certains espaces particuliers par rapport à des thématiques (assainissement, espace naturel, servitudes d'utilité publique...).